

Lettre d'information municipale Choley-Ménillot

Mars 2020

n°15

Mes chers concitoyens,

Dimanche dernier, à l'occasion des élections municipales, vous avez été nombreux à croire en notre projet et à vouloir nous confier la gestion municipale pour les 6 années à venir. Au nom de toute la liste « **Préparons un avenir pour Choley-Ménillot** », je vous remercie de votre confiance et de vos encouragements.

Vendredi prochain, le nouveau conseil prendra ses fonctions dans un contexte particulier de crise du Coronavirus. Avec le confinement obligatoire des habitants, c'est tout notre quotidien qui va être perturbé. **Désormais, il faut tourner rapidement la page des élections, oublier nos différends et nous entraider entre voisins, dans nos familles sans oublier ceux qui souffrent d'isolement.**

Dans les jours à venir, nous aurons à cœur de favoriser la mise en place de ces liens de solidarité et nous resterons en contact.

Bon courage à tous.

Solidairement

**Au nom de toute l'équipe municipale,
Pierre VARIS**

Renseignements & contacts :
choley.mairie@wanadoo.fr

Informations Coronavirus

Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation (exemplaire au dos) pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.
- Respecter une distance de 1 mètre avec les gens qui vous entourent et mettez en oeuvre les gestes barrières.

Voisins Solidaires et attentifs

Avec les mesures de confinement, les semaines à venir risquent d'être plus compliquées pour nos aînés et les personnes isolées. Gardons le contact en respectant les règles de confinement et soyons encore plus attentifs à nos voisins. Chaque aide, chaque petit geste est précieux.

Nous pouvons organiser des livraisons de courses, faire des visites, fournir des exemplaires d'attestation de déplacement dérogatoire... N'hésitez pas à nous contacter.

L'élection du maire et des adjoints, se fera à huis clos

Les conseillers municipaux élus ce dimanche 15 mars se réuniront à huis clos le vendredi 20 mars pour élire le maire et les adjoints conformément aux mesures gouvernementales.

Le secrétariat de mairie est fermé jusqu'à nouvel ordre. En cas de difficultés ou pour signaler un problème, vous pouvez nous contacter directement en vous adressant à **P.VARIS, A.MINELLA, F.ANDLER** ou par **Tél : 03 83 43 38 04** (avec transfert d'appel)

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :
.....
.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à, le...../...../2020
(signature)